



Litige avec l'education nationale

Par **Lumila**, le **16/06/2009** à **15:48**

Bonjour, Ma fille née 20.12.1993, est entrée en seconde malgré des certificats médicaux explicites. Le médecin scolaire a voulu imposer un P.A.I qui ne correspondait pas du tout a la situation.
Elle a fait un signalement au conseil général et s'est opposée a ce que ma fille bénéficie de cours par le CNED.
Ma fille a donc passé deux trimestres sans contacts, sans cours...
Je désire savoir si pour la rentrée de septembre 2009-2010, ma fille ayant 16 ans le 20 Décembre, elle a toujours une obligation de se rendre dans ce lycée (ou un autre), et si il est tout a fait légal que par son comportement ce médecin prive ma fille d'instruction.
Que risque ma fille, si les services sociaux s'en mêlent ?

Par **member101**, le **17/06/2009** à **01:27**

Je ne comprends pas la situation. Il y a une obligation scolaire jusqu'au 16 ans. Et votre fille de 14/15 ans a passé deux trimestres sans contacts, sans cours ??? Par le médecin scolaire ??
Qu'est-ce que vous voulez et votre fille ?